

# La Communale **FO**<sup>SNUDI</sup><sub>53</sub>

Bulletin d'informations syndicales de la section mayennaise du SNUDI-FO

2015-2016 - n°18 - SNUDI-FO 53 - 11.01.2016

**FNEC-FP 53**  
*Force Ouvrière*

FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le site du **SNUDI-FO 53** est régulièrement mis à jour. Consultez-le : [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr)

Infos administratives (promotions, retraites, prestations sociales...), vos droits, communiqués, actualités...

## TOUS EN GREVE LE 26 JANVIER !

**emploi  
service  
public**

Plus d'agents  
pour un meilleur  
service public

Le 26 janvier  
**AGISSONS**  
PAR LA GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS

**cgt** fonction publique  
**FO** la force syndicale  
**Solidaires** FONCTION PUBLIQUE

**salaires**

1 an de dividendes versés  
aux actionnaires  
= 30 % d'augmentation  
du point d'indice

Le 26 janvier  
**AGISSONS**  
PAR LA GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS

**cgt** fonction publique  
**FO** la force syndicale  
**Solidaires** FONCTION PUBLIQUE

**emploi  
service  
public**

Les réformes territoriales  
et de la santé, c'est la fin  
du service public de proximité

Le 26 janvier  
**AGISSONS**  
PAR LA GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS

**cgt** fonction publique  
**FO** la force syndicale  
**Solidaires** FONCTION PUBLIQUE

Les nombreuses réformes (collèges, territoriales, santé...), mises en œuvre, vont avoir de nouveaux et graves impacts négatifs sur le service public rendu aux citoyens et aggraver encore les conditions de travail des personnels.

Les organisations syndicales (CGT, FO et Solidaires) des trois versants de la Fonction publique (Etat, Territoriale, Hospitalière), réunies le 5 janvier 2016, confirment leur appel à la grève et aux manifestations pour le 26 janvier 2016.

**La mobilisation s'amplifie.** La FSU a exprimé son soutien et le SNUipp a lancé un appel national à la grève. D'autre part, 15 syndicats du 2nd degré appellent également à la grève le 26 janvier pour l'abrogation de la réactionnaire réforme du collège. Pour le SNUDI-FO, cette grève est aussi l'occasion de rappeler **notre opposition à la réforme des rythmes scolaires** qui a aggravé les conditions de travail et engagé un processus de territorialisation-dénationalisation de l'Ecole publique.

### >Informations du SNUDI-FO 53<

Nous vous tiendrons informés des modalités de cette journée d'action. L'intersyndicale "fonction publique" se tiendra demain; un communiqué 1er degré sera rédigé ensuite. Commencez d'ores et déjà à en discuter au sein des équipes.

---

## **INCLUSION SCOLAIRE:**

### **Bilan sur la loi de 2005: catastrophique !**

Austérité, suppressions de postes, conditions de travail... L'inclusion scolaire a bon dos !

Lire **>ICI<** le communiqué de la FNEC-FP FO et de la FNAS FO.

---

## **SECTORISATION, MAYENNE:**

### **Pour une réelle consolidation des écoles publiques**

Lire **>ICI<** le communiqué du SNUDI-FO 53.

---

## **Réunions d'Information Syndicale (RIS):**



### **Le droit syndical est le droit qui permet de défendre tous les autres !**

Participez aux **Réunions d'Information Syndicale** sur temps de travail du **SNUDI-FO 53**. Chacun est libre d'y participer à une condition : **informer** (pas d'autorisation à demander, juste une information) **son IEN préféré** en lui adressant une lettre 48 heures avant le début de la réunion. Ce temps d'information est à déduire de vos 108 heures (animations pédagogiques par exemple)

### **A VOS AGENDAS :**

- **Le mercredi 27 janvier 2016, 14h, à Mayenne** (Union Locale FO, 12, Rue Guimond des Riveries)
- **Le mercredi 3 février 2016, 14h, à Craon** (école Boris Vian, 32 grande rue)
- **Le mercredi 2 mars 2016, 14h, à Laval** (UD-FO, 10 rue du Dr Ferron - face à la bibliothèque municipale et à la salle polyvalente)

**Au programme :** Loi de refondation (rythmes scolaires, SEGPA, obligations de service...), inclusion, actualités, présentation du syndicat, droit des enseignants à connaître et à faire respecter, questions diverses...

**>Modèle de lettre, pour informer votre IEN<**

# Ma première résolution, en 2016 : je me syndique au



## Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

### Quelques bonnes raisons de se syndiquer au SNUDI-FO :

- ▶ Si vous pensez que nous sommes plus fort à plusieurs,
- ▶ Si vous pensez qu'un syndicat doit être au service des personnels,
- ▶ Si vous pensez qu'un syndicat doit être indépendant des partis, de l'administration et du gouvernement,
- ▶ Si vous pensez que le rôle d'un syndicat n'est pas d'aider l'administration à fermer des écoles, aider le gouvernement à démanteler l'Ecole de la République et remettre en cause notre statut de fonctionnaire d'Etat,
- ▶ Si vous pensez que le rôle d'un syndicat ne se limite pas à siéger dans des instances mais aussi de vous défendre au quotidien...

### ...FO vous propose d'adhérer à :

- ▶ un syndicat indépendant au service des personnels
- ▶ un syndicat qui défend mes droits et les conquêtes sociales
- ▶ un syndicat interprofessionnel
- ▶ un syndicat qui appartient à ses adhérents
- ▶ un syndicat toujours joignable, qui vous rencontre dans les écoles, organise des RIS, porte vos revendications auprès des IEN et du DASEN

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur les revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.**

**Plus nombreux, nous serons plus forts !**

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

### Des avantages à vous syndiquer tout de suite au SNUDI FO :

**1<sup>er</sup> avantage :** vous adhérez dès maintenant et vous êtes considéré(e) comme adhérent(e) jusqu'en décembre 2016

**2<sup>ème</sup> avantage :** vous pouvez payer en 10 fois (1<sup>er</sup> chèque encaissé en janvier 2016)

**3<sup>ème</sup> avantage :** en janvier 2017, vous recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de la somme engagée de vos impôts 2016 ou en crédit d'impôt

**4<sup>ème</sup> avantage :** pas de mauvaise surprise : vous n'êtes pas lié(e) par un abonnement annuel reconductible. C'est vous qui décidez si vous renouvelez votre cotisation chaque année !

**5<sup>ème</sup> avantage :** une assurance juridique « vie professionnelle » MACIF est désormais incluse dans votre adhésion

Les adhérents des syndicats de l'enseignement FO sont protégés juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face à leur employeur ou face à un tiers, parents par exemple) par un contrat passé entre la FNEC FP FO et la MACIF. En l'absence de solutions amiables, une suite judiciaire ou administrative peut être donnée. Dans ce cas, la MACIF prend en charge les frais de justice et honoraires engendrés par la saisine d'un l'avocat (sous certaines conditions). Cette assurance professionnelle n'engendre aucun surcoût de cotisation.